

# Les consécrations épiscopales de Mgr LEFEBVRE étaient justes nonobstant le « non » du Pape – Courrier de Rome, Mai 1999

Publié le 1 mai 1999  
2 minutes

---

## 1. Devoirs et pouvoirs d'un évêque en état de nécessité

- Préambule
- État de nécessité et ses divers degrés
- État actuel de grave nécessité spirituelle générale ou publique, ou encore grave nécessité pour beaucoup
- 1 principe : la grave nécessité de beaucoup est assimilée à la nécessité extrême d'un individu.
- 2 principe : la grave nécessité générale ou publique sans espoir de secours de la part des pasteurs légitimes impose, par droit naturel et divin, un devoir de secours « sub gravi », qui pour un prêtre et spécialement pour un évêque est enraciné dans son état.
- État actuel de grave nécessité générale ou publique sans espoir de secours de la part des pasteurs légitimes.
- Devoir de suppléance des évêques.
- 3 principe : dans la grave nécessité générale ou publique, le devoir de secours s'étend au pouvoir d'ordre (et non de juridiction) et le pouvoir de juridiction découle de la demande des fidèles, et non de l'accord du Supérieur hiérarchique (Ecclesia supplet iurisdictionem).
- Cette doctrine sur la „juridiction supplétive« s'applique aussi au cas d'un évêque qui, dans une nécessité extraordinaire, consacre un autre évêque et le primat de juridiction du Pape n'est pas en discussion/Confirmation historique.
- Réfutation de quelques objections erronées.

## 2. Solution du problème posé par le « non » du Pape

- Le « non » du Pape.
- 4 principe : dans la nécessité, le devoir de secours est indépendant de la cause de nécessité et donc oblige aussi dans le cas où ce serait le Supérieur qui mettrait les âmes en état de nécessité.
  - 5 principe : c'est le propre de la nécessité que de faire cesser chez le Supérieur le pouvoir d'obliger et si – de fait – il oblige, son commandement n'est pas contraignant (inefficax)
  - 6 principe : ce qui caractérise la nécessité, c'est de mettre le sujet dans l'impossibilité (physique ou morale) d'obéir.
  - 7 principe : celui qui, contraint par la nécessité, n'obéit pas, ne met pas en question l'Autorité dans son exercice légitime.
- Un mot sur l'epicheia « *sine recursu ad Principem* » .
- Réfutation d'autres objections erronées.

### **Conclusion**